

Contact gouvieux

www.gouvieux.fr

La fourrière municipale
et pension familiale,
route de Précy

Édito

Le mensuel de la ville de Gouvieux N°176
Février 2011

Questions pour un champion *Le club a 10 ans* Grand tournoi Dimanche 3 avril

Le Club Questions pour un champion de Gouvieux fête son dixième anniversaire. Il vous invite à assister à son tournoi au cours duquel des champions de différentes régions de France s'affronteront dans des joutes amicales. Venez les rejoindre et testez vos connaissances tout en vous amusant. A partir de 14 h 30 à « La Ferme », 24, rue de la Mairie à Gouvieux.

Pour toute information,
adressez-vous à Jacqueline COUSIN
03 44 57 71 93



Un chien doit être sous la surveillance effective de son maître, se trouver à portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou n'être éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance ne dépassant pas cent mètres. En dehors de ces cas précis, on peut parler de divagation pour les chiens. Cette dernière peut être la cause de dommages multiples pour la sécurité des personnes, la circulation, les animaux d'élevage, la faune sauvage, etc. C'est pourquoi les codes civil, pénal et rural interdisent la divagation sur la voie publique comme dans les espaces naturels.

Le maire peut ainsi prendre des dispositions propres à empêcher la divagation des chiens.

Un des moyens à sa disposition est d'initier la création d'un service de fourrière municipale. Elle sera chargée de recueillir les chiens errants dans des lieux adaptés et d'en rechercher les propriétaires. Dans certaines grandes villes, ce sont des agents municipaux qui en assurent le fonctionnement mais le plus souvent, les communes, par délibération du Conseil municipal, délèguent concrètement

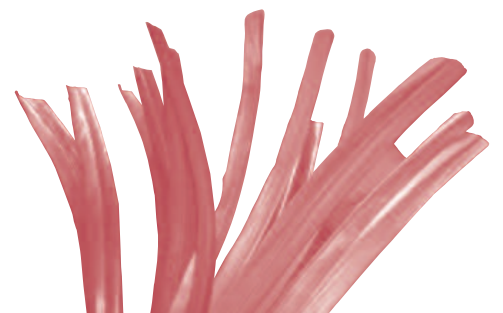
Divagation des chiens

leurs obligations en signant des conventions avec des professionnels. Gouvieux a confié cette tâche à une entreprise godvicienne dont c'est le métier.

Par ailleurs il est rappelé que les maîtres doivent demander au maire l'indispensable permis de détention permettant de circuler avec leur chien, lorsque celui-ci est réputé dangereux (première ou deuxième catégorie).

Enfin, en matière de lutte contre les nuisances sonores et pour faciliter les relations de voisinage, la ville de Gouvieux prête, pendant le temps nécessaire, des colliers de dressage anti-aboiements aux propriétaires qui en font la demande.

Le Maire de Gouvieux



Route de Précy, juste après le château des Bouleaux, se trouve un coin de paradis pour les toutous. Une pension de famille en quelque sorte puisque elle est tenue par Marcel Guillet, sa femme Francine, et depuis peu, par son fils Frédéric et Isabelle, une employée. Depuis 1993, la commune de Gouvieux leur a délégué, ainsi que le permet la loi, le service public de la fourrière municipale qui voit passer entre 10 et 20 chiens par an...

L'activité de fourrière officielle est très encadrée, elle ne s'improvise pas. Le professionnel doit montrer patte blanche. « Nous faisons l'objet de contrôles réguliers des services vétérinaires départementaux », précise Marcel Guillet. C'est ainsi que quatre boxes, étroitement surveillés, sont réservés spécifiquement à l'accueil des chiens trouvés sur la voie publique.

A partir d'un appel téléphonique de la Mairie ou d'un particulier qui signalent la présence d'un animal errant, la mission commence alors par la capture. Francine insiste : « nous préférons être appelés pour procéder nous-même à la capture plutôt que de voir quelqu'un s'exposer inutilement. Il est en effet difficile de prévoir les réactions d'un animal inconnu en liberté. Son recueuil est avant tout une affaire de spécialiste ».

Ensuite, c'est un véritable travail d'enquête qui commence. Il est simple quand l'animal est tatoué ou équipé d'une puce électronique. La fourrière dispose d'un accès internet au fichier de la société Centrale Canine qui regroupe toutes les coordonnées des propriétaires. Dans ces conditions, le retour au foyer de l'animal est le plus souvent une affaire de quelques heures. Pour la sérénité des propriétaires comme des animaux, le tatouage ou le « puçage » électronique est important. Il est d'ailleurs normalement obligatoire.

Le plus difficile est de retrouver le propriétaire d'un chien qui n'est pas identifiable. Le bouche-à-oreille, l'éventuel appel spontané du propriétaire, les témoignages ne suffisent pas toujours. La loi oblige la fourrière à garder l'animal 8 jours francs. Au-delà de ce délai, l'avenir du chien est compromis puisque la procédure prévoit jusqu'à l'euthanasie.

Dernier cas de figure, celui des propriétaires indécis, sous couvert de divagation,



*Chien perdu cherche son maître
Téléphone : 03 44 57 01 72*

ont en réalité l'intention d'abandonner l'animal. Francine est catégorique : « nous demandons aux personnes de s'identifier auprès de la police municipale de Gouvieux avant de nous remettre le chien, afin de mettre les gens devant leur responsabilités. ».

En dehors de leur activité de fourrière officielle du territoire de Gouvieux, la pension propose, comme son nom l'indique, de garder les chiens pendant les vacances de leur maître, soit au domicile du maître avec une visite quotidienne, soit à la pension. Cette dernière dispose de box individuels spacieux avec chauffage pour l'hiver et vue sur un demi-hectare de terrain boisé pour la promenade. Les cabots ne connaissent pas leur bonheur.

Car c'est l'amour des chiens qui anime bel et bien cet endroit. Marcel et son équipe familiale ont organisé leur vie autour de cette passion qui les emmène aux quatre coins de France pour présenter leurs propres chiens en compétition sportive, lors de championnats nationaux. Marcel fut ainsi récompensé de nombreuses fois notamment en devenant champion d'Ile de France avec un berger allemand.

Enfin, la pension pratique le dressage (y compris des chiens réputés dangereux, elle est habilitée pour cela par la Préfecture) et l'élevage de chiots inscrits au LOF (Livre des Origines Françaises), spécialisée dans les bergers allemands, malinois, labradors et bergers belges Tervueren.

Propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux
Soyez citoyens et responsables.

Déclarez votre animal en mairie. Pour toute infraction, vous risquez 3 mois d'emprisonnement et 3750 euros d'amende (article L215-2-1 du Code rural). Tenez votre chien en laisse. Les contrevenants encourent 150 euros d'amende. Equipez votre animal d'une muselière. Le non-respect de cette consigne de sécurité peut entraîner une amende de 150 euros. Attention ! En cas de comportement potentiellement agressif, votre maire peut prescrire un arrêté afin de réaliser une étude comportementale de votre animal à vos frais.

Soyez vigilants

Si vous avez des enfants, ne les laissez jamais seuls avec votre chien sans surveillance. Une majorité des accidents mortels arrive dans la sphère privée et concerne des enfants.

Divagation Ce que dit la loi

Selon le Code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. Selon le Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^e classe. Selon le Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Le maire prend alors toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut également ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Agenda

10 au 13 février, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, salle des fêtes

Arts et loisirs : le salon « Invention d'un regard » s'ouvre au moins de 16 ans

Comme toujours, ce salon présente des séries de photos à la vision originale du monde qui nous entoure. En noir et blanc ou en couleur, elles sont réalisées par de nombreux passionnés amateurs ou professionnels. Pour la première fois, le salon est ouvert aux jeunes de moins de 16 ans et un Prix Spécial "Espoir" sera délivré. Cette édition du salon accueille comme invité d'honneur le photographe Philippe GAUDIBERT sur le thème "Regards du Carnaval de Venise". Lors de votre visite, vous pourrez admirer, échanger vos idées avec les auteurs, voter pour votre photo préférée, et même acheter une de ces œuvres. Les Prix du Public "Enfants" et "Adultes" seront remis le dimanche 13 février à 18h. Entrée libre.



du 1er au 26 Février, à la bibliothèque municipale

Exposition "Les Loups"

Le loup était autrefois l'un des

mammifères les plus répandus sur la planète. Exterminé dans de nombreux endroits du monde, ce grand carnivore est aujourd'hui de retour dans des lieux où il avait disparu...

Avec la participation des écoles de Gouvieux.

Samedi 5 février à 15 h, à la bibliothèque municipale

Conte

"Si les loups étaient..."

Par J.-P. Esteve. A partir de 7 ans. Inscriptions au 03 44 57 48 63.

Samedi 5 et dimanche 6 février, de 10h à 19h, salle des fêtes

Salon des antiquaires

Entrée 3 euros.

Samedi 12 février, 20h00, gymnase

Match de basket Nationale 3

Gouvieux rencontre Esquennoy.

Samedi 26 février, dès 20h30

Crapauds et grenouilles

A la découverte de la sauvegarde des crapauds et grenouilles de

Gouvieux, animaux emblématiques de la biodiversité dans les milieux humides.

L'inscription est nécessaire au 06 80 90 06 56 ou 06 75 37 47 36.



En bref

Un nouveau restaurant

La « Tour de Babel » ouvre ses portes au 13 rue Edmond Lévillé, avec au menu, une cuisine traditionnelle française et du bassin méditerranéen. Téléphone : 03 44 63 19 06.

Inscriptions au centre de loisirs vacances d'hiver

Elles auront lieu à la salle Anne-Marie Quéru, 12 rue de la Baronne de Rothschild, le mercredi 9 février de 15h à 17h, le vendredi 11 février de 17h30 à 19h, le samedi 12 février de 10h à 12h et le mercredi 16 février de 14h à 17h.

La ville de Gouvieux recherche

Un accompagnateur ou accompagnatrice de cantine. Horaires 11h30-13h30 les mardi et jeudi. Merci d'envoyer votre candidature à Monsieur le Directeur général des services (recrutement cantine), 48 rue de la Mairie 60270 Gouvieux..

Etat civil

NAISSANCES DU 26 SEPTEMBRE 2010 AU 17 JANVIER 2011

26 septembre : Lola Beaurain
01 octobre : Elias Corrias
01 octobre : Simon Querriou
05 octobre : Naëlle Simoulin
09 octobre : Noah Sulfart
14 octobre : Alicia Defendini
25 octobre : Aisha sheikh
04 novembre : Dean Nichele
21 novembre : Ilann Alarcon Zumelzu
24 novembre : Timéo Berthelot
02 décembre : Armand Vonthron
04 décembre : Remy Kobayashi
09 décembre : Lorenzo Siméoni
10 décembre : Yaëlle Guehl
14 décembre : Camille Leszczuk
14 décembre : Thomas Zubillaga
30 décembre : Julia Carvalho -- Damour
05 janvier 2011 : Nicolas Weil
09 janvier : Manon Maquenthem
13 janvier : Mila Massart
17 janvier : Bastien Jorrot
17 janvier : Elya Jorrot
17 janvier : Clémence Rouilly

MARIAGES

DU 02 OCTOBRE AU 27 NOVEMBRE 2010
02 octobre : Renaud Tosi et Gaëlle Ouillon
16 octobre : Clar de Bernardy et Laura Leglise
23 octobre : Christian Million et Delphine Elu
23 octobre : Philippe Bernard et Véronique Van Cauter
30 octobre : Michel Hirschowitz et Florence Bouyssonade

27 novembre : Stefano Falappi et Charlène Merio
27 novembre : Jean Fernandes et Arlette Arreto

DECES DU 15 OCTOBRE AU 14 JANVIER 2011 (personnes domiciliées sur la commune)

06 octobre : Jean Briche
13 octobre : Madeleine Delvigne
15 octobre : Marlène Benhaya
16 octobre : Marthe Fabien Veuve Meikle
29 octobre : Françoise Bozier
01 novembre : Pierre Prodhomme
03 novembre : Marielle Aubé
05 novembre : Lucien Pruvot
09 novembre : Pierre Dreyfus
09 novembre : Daniel Boiron
12 novembre : Patrice Perpette
17 novembre : Marie Garcin
21 novembre : Jean Yves Beaurain
13 décembre : Stanislas Gurdala
13 décembre : Claude Deshayes
17 décembre : Génior Fournier
25 décembre : Federico Beckwith
25 décembre : Sylvie Lefebvre Veuve Chaillou
31 décembre : Lucie Barthélémy Veuve Fréret
11 janvier 2011 : Victor Malewski
13 janvier : Henryk Bywalski
14 janvier : Simone Renaut

Mieux vivre à Gouvieux
mieuxvivreagouvieux.unblog.fr

2008 – 2011 : bilan à mi-mandat

Les élections sont toujours l'occasion de faire des promesses aux électeurs, promesses sur lesquelles il est intéressant de revenir alors que l'équipe en place est à mi-chemin.

Ce que nous constatons, c'est que sur les sujets majeurs, le logement, la politique familiale et le dynamisme économique, peu de promesses ont été tenues et les résultats sont bien maigres.

Revenons sur quelques annonces faites au cours de la campagne pour les élections municipales de 2008.

« Nous allons achever notre rénovation du centre ville »

Parmi les projets annoncés, celui du réaménagement de la place Amic suite au déplacement d'Intermarché. Concours d'architectes, étude commandée à une officine spécialisée, tout ceci à coup de dizaines de milliers d'euros, et la place est toujours en friche. Depuis 2005 !

Autre promesse : « l'extension du parc de la Bibliothèque afin d'ouvrir un débouché sur la rue Paul Bert ». Toujours rien. Normal, le propriétaire n'est pas vendeur...

« Poursuivre nos actions en matière d'activités économiques »

« Nous souhaitons créer, à l'image d'une pépinière d'entreprises, un centre d'artisans de 15 à 20 professionnels, en périphérie de la commune ». Le hangar est toujours à l'abandon, le permis a été retoqué car le terrain n'est pas... constructible.

« Logement : une politique adaptée » : « 20 logements F3, en accession, seront réalisés sur la propriété communale (ex-EDF) pour les jeunes couples. » - Une autre promesse non tenue.

Pour finir la politique familiale : toujours plus pour les assistantes maternelles mais dans le même temps les familles ont été contraintes de batailler pendant plusieurs mois pour obtenir l'annulation de la fermeture de l'école des Aigles, fermeture décidée par le maire.

Nous reviendrons d'ici 2014 sur le bilan des promesses de 2008.

Achour Radji
Jérôme Breuzet
Catherine Eggrickx-Mathon

Gouvieux, Ensemble et Solidaire

Garde d'enfants, à quand un vrai choix ?

Le maire est fier d'annoncer que dans le cadre de l'intercommunalité, Gouvieux va accueillir le relais assistante maternelle. C'est en effet une très bonne chose que cette structure voie enfin le jour. Les professionnels, comme les familles pourront y trouver appui, conseils, encadrement... Cependant il est muet lorsqu'il s'agit du projet de crèche, dans le cadre de la communauté de commune. Cette crèche est souhaitée par l'ensemble des maires de l'intercommunalité sauf un... Devinez lequel. Ce projet ne verra donc pas le jour. Car pour avoir une chance d'aboutir, les projets doivent être votés à l'unanimité. L'idéologie d'un seul homme va donc priver les parents gouvieux, mais aussi ceux de l'aire cantilienne d'une crèche intercommunale, alors que de vrais besoins existent. Bien que tous les rapports s'accordent à dire qu'il faut développer les différents modes de garde, afin de permettre aux familles de pouvoir concilier travail et vie de famille, notre maire continue de s'opposer à la création d'une crèche, au motif que ce mode de garde favoriserait la violence, voire le développement de la délinquance. Nos voisins cantiliens, dont les enfants bénéficient d'une crèche, apprécieront. Il ne s'agit pas d'opposer deux modes de gardes, mais bien de donner le choix aux parents, car ils sont complémentaires. Gouvieux voit sa population vieillir, des classes ferment. Alors qu'il faudrait une politique ambitieuse et volontariste pour permettre à des familles, de pouvoir s'installer sur notre territoire il semblerait que ce soit l'inverse qui soit mis en place. Absence de projet de logement avec un loyer abordable, mode de garde très restreint, quant au péri scolaire...

Martine Charles
Jean Blanpied

Gouvieux Passion

Nous souhaitons une bonne année à tous les Godviciens et formulons en particulier des vœux de courage, de santé et de bonheur.

Vœux de courage à ceux qui ont pu être touchés par la crise financière et économique, qui craignent pour leur travail ou qui sont à la recherche d'un emploi ; vœux de santé à ceux qui souffrent de maladie ou de solitude.

Vœux, enfin, de bonheur aux jeunes enfants, en espérant qu'ils ont profités pleinement des fêtes de Noël qui leur sont spécialement destinées.

Nous souhaitons enfin la bienvenue aux nouveaux arrivants à Gouvieux. Ils profiteront certainement de la qualité de vie qu'ils sont venus chercher en faisant le choix de devenir Godviciens.

Les membres de l'équipe Gouvieux Passion

En cas d'urgence

- Gendarmerie nationale :
17 ou 03 44 57 33 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Centre anti-poison
Lille : 0 825 812 822
Paris : 01 40 05 48 48
- SOS Médecins Creil :
03 44 66 44 66
- Pharmacie de Garde : appel de la
Gendarmerie (03 44 57 33 17)
- Allo enfance maltraitée : 119
- Sida info service :
0 800 840 800
- Drogues info service :
0 800 23 13 13
- Ecoute alcool :
0 811 91 30 30
- Ecoute cannabis :
0 811 91 20 20
- Ecoute Santé :
0 800 150 160
- Viols femmes informations :
0 800 05 95 95

Contact Gouvieux

Bulletin municipal officiel de la ville de Gouvieux
Directeur de la publication : Patrice Marchand
Rédaction : Dir'cab
Maquette et mise en page : Trait de Plume/TEBCommunication
Impression : Bédu/Gouvieux (Imprim'vert). Ne pas jeter sur la voie publique.



www.gouvieux.fr



GOUVIEUX

Commune du

